

1362

(n° 4)

nu

Cerny en Laonnois.

Bibl. Imp.

Extrait des Rouleaux  
du Parlement de Paris.

t. 3. p. 1483.

22 octobre 1362.

S. F.

5023.

Le 22 Octobre 1362 est la date de l'accord

Comme plait et procéz furent men entre le Maire  
Commune et Jurez de Cerny en Laonnois d'une part et  
Bauduin de Comin avocat à Laon d'autre part: La  
Commune de Cerny demandoit à Bauduin, tailles pour  
les héritages qui jadis furent à feu Girard Faupard cousin  
du dit Baudouin, ou terroir de Bourc et ailleurs es mites  
de la dite Commune de Cerny et aussi taille à cause  
des héritages qu'il tient assis en la ville et terroir de  
Courtone et ailleurs es mites de la dite Commune de Cerny  
à cause de Demoiselle Jehanne de Courtonne sa femme à  
présent, dont les parties sont en procéz, articles, faits con-  
traires et commissaires en Parlement. Bauduin demandoit à  
la Commune grant somme d'argent pour cause des arrérages  
de huit livres lisis de person qu'il devoit dorénavant chau-  
an de eulx pour estre de leur conseil: Accordé est que  
Bauduin pendant sa vie payera huit livres lisis de  
taille pour les héritages qui furent à Gérard Faupard  
et après le décès de Bauduin les dits héritages feront  
taille ainsi qu'il appartiendra, les héritages de la dite  
Demoiselle Jehanne feront tailles et Bauduin demeurera  
exempt d'en rien payer pendant sa vie à cause de la